

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-4-1-14

Séance du vendredi 20 mars 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **PARC DE HUSSEREN-WESSERLING MAINLEVÉE D'UN DROIT DE RESOLUTION**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E6/2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ DECIDE la mainlevée du droit de résolution grevant le lot n° 7 de la copropriété située 32 rue du Parc figurant sur le feuillet du Livre Foncier de HUSSEREN-WESSERLING ouvert au nom de Monsieur Fredy LAPP ;
- ❖ AUTORISE le Président à signer l'acte de mainlevée ou à donner pouvoir au clerc de notaire en fonction en l'étude de Maître Daniel HERTFELDER à THANN.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions